

Le Conseil municipal,

Dans le but de permettre la construction de dix à quinze maisons individuelles dans la formule H.L.M. et sur le rapport de son Président qui a entamé des pourparlers avec M^{me} la Supérieure de l'Hospice de Ludres,

Demande à M. le Prefet l'autorisation d'échanges:

Un terrain de 1 ha 50 lieu dit "à Béhard" en nature de champs à 1 km 500 du village appartenant à la Commune contre un terrain de 56 ares qui peut être loti Rue de la Gare en état de viabilité au bordure de la Route de la conduite d'eau et du réseau électrique avec facilité de tout à l'égout.

Une somme de 300 000^{fr} serait versée par la Commune à l'Hospice de Ludres.

Le terrain à bâtir sera remis à un groupement de lotisseurs qui paieront une participation à déterminer

Une réserve de 50 ares environ dans le terrain de la Commune "à Béhard" pourrait aussi être envisagée par trois ans en jouissance au profit des bénéficiaires actuels de ces terrains.

Demande à M. le Prefet la déclaration d'utilité publique pour cet échange

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance de l'aide à la construction apportée par le département de H.L.M. aux lotisseurs qui sont aidés par la commune

Fait connaître qu'un projet d'échange de terrains entre la Commune de Ludres et Madame la Supérieure de l'Hospice de Ludres pour la construction de dix à quinze maisons individuelles sous la formule H.L.M. est à l'étude

Demande à Monsieur le Prefet de faire bénéficier le cas échéant les futurs lotisseurs de Ludres des avantages accordés par la S.F.L.P.